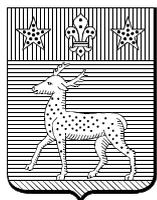


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 07

L'an deux mil-vingt-deux, le **neuf décembre** à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 02/12/2022

Présents : Mrs DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., HONNORAT J., PELLEGRIN J., PESCE A. et Mmes BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A.

Absents excusés : Mme ALBANO N. et Mr JACOMET M..

Objet: REGION SUD PACA : LES COMMUNES D'ABORD
« Isolation Thermique Bâtiments Communaux-2^{ème} tranche »

Mr HONNORAT Jacki, 2^{ème} adjoint se retire pour cette décision, ne prenant part ni au débat, ni au vote étant familialement concerné.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2022 par rapport à l'isolation thermique des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose de réaliser à présent les 2 façades coté place des bâtiments Mairie/Gîte et ancien presbytère au niveau des fenêtres en installant des doubles vitrages aux normes environnementales actuelles de façon à préserver ces bâtiments au niveau thermique et d'engendrer de ce fait des économies d'énergie en période hivernale.

Cela représente en tout 16 fenêtres, 3 portes d'entrée, 2 portes fenêtres et 2 fenêtres de style carré + 2 fenêtres salle Gite.

Pour ce faire, il est proposé à l'assemblée délibérante de déposer un dossier auprès de la Région dans le cadre Les Communes d'Abord pour un financement à 30%.

Après examen de plusieurs devis présentés, c'est celui de la SARL HONNORAT & fils qui est retenu pour la totalité du projet représentant un montant HT de **48 147.63€** engendrant un financement Régional de **14 444.29€**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à la réalisation de ce projet en continuité de la 1^{ère} tranche réalisée cette année, accepte la proposition financière de 48 147.63€ confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce projet ou son financement et le charge de déposer une demande de financement auprès de la Région SUD PACA dans le cadre de Les Communes d'Abord.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/12/2022 004-210400909-20221209-DE_2022_036-DE

